



Primaire Cérillan



St Médard en Jalles, le 31 mai 2016.

Mairie de Saint Médard en Jalles
A l'attention de M. Jacques MANGON, Maire
Place de l'Hôtel-de-Ville - CS 60022
33167 Saint- Médard-en-Jalles Cedex

Copie : Madame Le Moller, adjointe à l'École, la vie scolaire et périscolaire
Monsieur P. Piqué, Direction de l'Éducation
Objet : Restructuration école de Cérillan.

Monsieur Le Maire,

Lors du conseil d'école du 31 mars dernier, votre représentante, Mme Laplace, a annoncé qu'un projet de restructuration de l'école primaire de Cérillan allait s'engager. Cette annonce intervient alors que vous aviez pris l'engagement d'ouvrir une nouvelle école sur la commune, précisément à Issac, pour faire face à l'augmentation des effectifs, constatée depuis plusieurs années, et particulièrement notable sur l'école de Cérillan.

Il semble que cet engagement ne sera pas concrétisé, et qu'en lieu et place, ce soit un projet de restructuration pour l'école de Cérillan qui soit envisagé, et ce à un horizon de 3 ans (2018). Une enveloppe d'1 M€ d'euros serait réservée pour mener à bien cette opération, avec dès cette année une étude préalable.

Cette information s'en est suivie d'une autre, à savoir que l'ensemble des travaux d'entretien courant ou d'amélioration, sollicité depuis de nombreuses années, ne sera pas pris en considération en attendant ce projet global. Ceci est inacceptable !

En effet, comment imaginer laisser encore pendant plusieurs années les élèves fréquenter des sanitaires dépourvus de chauffage et dans un état de vétusté indigne de l'école de la République, les flaques d'eau envahir régulièrement l'accès à l'école rendant celle-ci périlleuse, ou encore la cour principale, les prés, et devant certaines classes, ainsi qu'un préau dont la surface ne permet pas aux élèves d'être abrités en cas de mauvais temps. D'autres demandes non satisfaites vous ont été adressées régulièrement, et sans qu'aucune suite n'y soit apportée (nettoyage des rideaux, mobilier,...). Enfin, Mme Laplace nous a précisé que l'informatisation des salles de classe serait elle aussi repoussée à 2018.

Ce dernier point illustre le décalage entre vos engagements et vos actes. En effet, lors des discussions sur la fin de la gratuité des Tap's, votre adjoint aux finances a notamment mis en évidence le maintien du budget d'investissement dans les écoles, et en particulier la poursuite du plan d'informatisation, pour justifier de rendre ce service payant pour les familles. Comment dès lors expliquer aux parents d'élèves qu'ils devront s'acquitter de cette nouvelle charge financière, sans que leurs enfants bénéficient des équipements indispensables à un enseignement de qualité dans l'école du XXI^{ème} siècle ?

L'école de Cérillan supporte les effets d'une démographie galopante sur la commune. Passant de 3 classes en maternelle et 7 en élémentaire, à respectivement 4 et 11, et ce sans que les infrastructures aient été adaptées, et mises en conformité avec cette croissante exponentielle des effectifs. Les locaux qui ont été construits récemment démontrent les erreurs manifestes commises, rendant leur usage pour les enseignants comme pour les élèves difficiles.

Le projet qui nous a été présenté laisse entendre une nouvelle augmentation du nombre d'élèves fréquentant l'école, avec la construction de locaux supplémentaires, réduisant un peu plus les espaces récréatifs. Comment concevoir une telle perspective, qui suppose un agrandissement des sanitaires, du restaurant, des classes, du préau sans que ce soit au détriment du bien vivre ensemble des élèves, de leur sécurité, du maintien de conditions d'enseignements acceptables pour les enseignants et la réussite des élèves ? Cet effet ciseau laisse augurer de nombreuses difficultés dans le fonctionnement de l'école, sans parler des conditions de sécurité à ses abords, alors que la situation est déjà aujourd'hui extrêmement tendue, faute d'aménagement et de places de stationnement suffisantes.

Aussi, les associations de parents d'élèves sollicitent-elles d'être associées dès aujourd'hui aux réflexions engagées sur le devenir de l'école de Cérillan. L'étude dont nous a parlé Mme Laplace, et qui semblerait être plus une démarche de définition du projet que d'analyse de sa faisabilité, nous paraît devoir être orientée vers cette dernière dimension, afin de mesurer la pertinence d'un tel projet.

Pour cela, nous souhaitons que l'ensemble des parties intéressées, à savoir enseignants, parents d'élèves et personnels de l'école soient rapidement consultés et qu'une présentation claire des intentions de la collectivité sur cette école leur soit faite. Par ailleurs, nous souhaitons que ces mêmes acteurs disposent d'une information régulière sur l'avancée de votre démarche, et ce à tous ses stades. Une organisation élargie en mode projet pour donner sens et contenu à la concertation nous paraît la plus appropriée. Nous sommes prêts à nous y impliquer dans un esprit constructif.

D'autre part, nous souhaitons que soient dissociés du projet global que vous portez les travaux ci-dessus rappelés et qui sont urgents pour redonner à l'école des conditions de fonctionnement normales. Nous ne pouvons accepter plus longtemps que rien ne soit fait et que nos incessants rappels demeurent inaudibles alors que la situation se délite.

Nous sommes bien entendu disposés à vous rencontrer pour échanger avec vous sur les différents points évoqués ci-avant. Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Les représentants des parents d'élèves de
l'école élémentaire de Cérillan